

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du mercredi 10 mars 2021**  
**Délibération n°2021-07**

**DÉLIBÉRATION N°2021- 07 : Validation du dossier d'accréditation des formations du Master MEEF Mayotte, 1er degré et 2nd degré.**

**Vu** le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

**Vu** le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020,

Considérant que :

Les 20 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le dossier d'accréditation des formations du Master MEEF Mayotte, 1er degré et 2nd degré.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'accréditation des formations du Master MEEF Mayotte, 1er degré et 2nd degré.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	17
Membres en exercice	20	Nombre de membres représentés	2
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	11		
Nombre de pouvoirs	2		

<b>Votants</b>	<b>17</b>	<b>Pour</b>	<b>17</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Blancs</b>	<b>0</b>
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	---------------	----------

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Document(s) en annexe(s) au présent extrait :**

- Note de présentation.
- Dossier de demande d'accréditation.
- Annexe budgétaire.

Fait à Dombéni, le Mercredi 10 Mars 2021,

La présidente du Conseil d'Administration du  
CUFR



Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR



Aurélien SIRI

**Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier  
des Universités le :**

*En application de l'article R.421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi  
par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un  
délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au  
représentant de l'Etat à Mayotte.*

**Certifié exécutoire le :**

*En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les  
délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un  
délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de  
l'Etat à Mayotte.*

**Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.  
Document mis en ligne le :**

## **BUDGET DE PROJET INSPE**

### **MASTER/DU MEEF MAYOTTE 2020/2021**

Le CUFR, le Rectorat de Mayotte et l'Université de La Réunion, au travers de sa composante INSPE, collaborent étroitement dans le cadre de la mise en œuvre de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sur le territoire de Mayotte depuis l'année universitaire 2017/2018. Un dispositif spécifique est décliné et conduit les professeurs des écoles stagiaires du concours spécifique de Mayotte (CRPE) à entreprendre un master MEEF « professeur des écoles » ou un diplôme d'enseignement 1<sup>er</sup> degré. Ce partenariat est formalisé au travers d'une convention tripartite (Université/INSPE – CUFR – Rectorat de Mayotte) qui a pris fin en 2020 et renouvelée par la convention cadre de partenariat 2020-2024.

Il est proposé ici, au travers d'un budget de projet, d'explicitier l'accord sur les moyens mis à disposition par les partenaires autour du projet partagé de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sur le territoire de Mayotte. Une ouverture du Master pour le second degré est également prévue pour la rentrée 2020-2021.

#### **1. Les missions de l'INSPE :**

L'INSPE de l'académie de La Réunion est une composante de l'université de La Réunion. Ses missions sont définies dans les statuts selon les articles L721---1 et suivants du code de l'éducation :

*Dans le cadre des orientations nationales relatives à la formation des professionnels œuvrant dans le champ de l'éducation, de la formation et de l'enseignement (éducateurs, formateurs, enseignants, cadres, responsables d'établissement et d'institution ...) et en collaboration avec les partenaires institutionnels, l'INSPE de l'académie de La Réunion :*

- *organise les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants stagiaires dans le cadre des orientations définies par l'Etat. Ces actions comportent des enseignements communs et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement ;*
- *organise des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation ;*
- *organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;*
- *participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants---chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;*
- *conduit des actions de formation en direction d'autres secteurs professionnels de la formation et de l'éducation, y compris l'éducation à la santé ;*
- *développe et organise les recherches en éducation dans l'ensemble des champs disciplinaires qui traitent de ces questions ;*
- *participe à des actions de coopération internationale.*

*Dans le cadre de ses missions l'INSPE :*

- *assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes et forme les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et des ressources numériques*
- *prépare les futurs enseignants et personnels d'éducation aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à ceux de l'éducation aux médias et à l'information et à ceux de la formation tout au long de la vie ;*
- *organise des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, à la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits ;*
- *prépare les enseignants aux enjeux de l'entrée dans les apprentissages et à la prise en compte de la difficulté scolaire dans le contenu des enseignements et la démarche d'apprentissage.*
- *Il assure ses missions en partenariat avec les autres composantes de l'Université de La Réunion, avec les services académiques et les établissements scolaires, dans le cadre de conventions. Il associe à son action des professionnels intervenant dans le milieu scolaire.*

L'INSPE a été accréditée en 2015 pour délivrer les quatre mentions MEEF : 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation. Sa carte de formation se compose de 14 parcours de Master et de formations adaptées pour les fonctionnaires stagiaires (diplômes universitaires).

A Mayotte l'INSPE assure en 2020-2021, en partenariat étroit avec le CUFR et le Rectorat de Mayotte, la formation de :

- 440 professeurs des écoles stagiaires dans le cadre du master MEEF professeur des écoles et d'un diplôme universitaire MEEF 1<sup>er</sup> degré.
- 50 professeurs des écoles stagiaires dans le cadre du Master MEEF professeur du second degré.
- 40 stagiaires en Licence.
- 30 élèves pour le 3PE

## **2. Méthodologie employée pour établir la participation du CUFR**

Il est proposé ici de viser la simplification des indicateurs de coûts de formation afin de permettre une lisibilité des coûts réels, la mise à jour annuelle et faciliter la contribution de tous les partenaires.

On retient donc le coût complet moyen de masse salariale d'une heure équivalent TD (1 HETD).

Les formations se déroulent au CUFR de Mayotte. Cela engendre des coûts directs et indirects liés à la structure et au fonctionnement. Il s'agit ici de déterminer la participation du CUFR.

## Données formations :

Parcours	Nb d'étudiants	Nb HETD*
MEEF PE MAYOTTE (M1+M2)	440	2884
1ère année M1 2 Degré LETTRES	20	677
1ère année M1 2 Degré MATHS	30	737
LICENCE	70	1877
LICENCE 3PE 1 année	30	310
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>6 485</b>

\*Sources : maquettes MEEF fournies par le responsable pédagogique du Master et DU MEEF 1<sup>er</sup> degré à Mayotte.

Surface totale du CUFR : 3 891m<sup>2</sup> pour 1760\* étudiants ; surface par étudiant = 2.21m<sup>2</sup>

LOCAUX OCCUPES	Nb d'étudiants	M <sup>2</sup>
1ère année M1	220	486
2ème année M2	220	486
1ère année 2nd degré LETTRES	20	44
1ère année 2nd degré MATHS	30	66
Licence	40	88
3PE	30	66
<b>Total étudiants MEEF</b>	<b>560</b>	<b>1 238</b>

\* 1200 étudiants en Licence au CUFR+560 Meef

## Masse salariale Enseignants :

Valorisation en euros : les heures d'enseignement sont exprimées en HETD.

Le coût moyen de référence est le coût moyen annuel des enseignants-chercheurs et enseignants constaté sur l'année 2020.

Concernant les enseignants-chercheurs, il est pris en compte 50% du coût salarial annuel car il est considéré par convention que 50% de leur temps de travail est consacré à la recherche.

GRADES		Nb d'enseignants	HETD	HS	COUTS HETD
MEEF 1D	MCF	6	1154	121	914 795
	PRAG/PRCE	3	899	59	
	PRCE	1	26		
	PREC	2	805	37	
MEEF 2D	PRAG	1	384	101	417 130
	MCF	1	192	737	
LICENCE	MCF	2	245	29	590 590
	PRAG/PRCE	2	827	59	
	PREC	2	805	37	
3PE				310	91 450
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>5337</b>	<b>1490</b>	<b>2 013 965</b>

SALAIRE *	MOYEN	MENSUEL	NBRE HEURE	COUT	HETD
MCF	115 000,00	57 500,00	98	587	295
PRAG/PRECE	105 000,00	105 000,00	384	273	
PRCE	130 000,00	130 000,00	384	339	
PREC	90 000,00	90 000,00	384	234	
Vacation				41	
<b>TOTAL</b>				<b>1 474</b>	

\*Sources coût réel salaires 2020

Au CUFR, l'heure moyenne HETD est valorisée à **295€/HETD**  $(587+273+339+234+41)/5$ . La différence avec La Réunion est expliquée par l'indemnité de sujétion géographique pour les fonctionnaires à Mayotte.

### **Masse salariale Biatss :**

Masse salariale des personnels administratifs intervenant directement dans l'organisation de la formation :

Secrétariat pédagogique du CUFR = 3 ETPT de personnels administratifs de catégorie B et C dont 1 ETP titulaire INSPE

- 1 ETP CUFR de catégorie B valorisé => Selon le coût réel : 50 000€.
- 1 ETP CUFR de catégorie C valorisé => Selon le coût réel : 46 000€.

### **Pour valoriser la documentation :**

Achats effectués en 2020 par le Centre de documentation universitaire du CUFR pour le département de formation des Sciences de l'Education à hauteur de 25 000€.

### **Données gouvernance :**

Il s'agit de décrire les coûts directs et indirects en masse salariale et en fonctionnement. Le choix est fait d'utiliser le coût moyen par catégorie de personnel concernant la masse salariale.

CUFR : les heures au titre des responsabilités administratives et pédagogiques ont été valorisées à 330 HETD valorisées à 295€/HETD, soit un coût 97 350€.

### **Les dépenses de fonctionnement comprennent :**

- ✚ les charges directes relatives à la gestion du MEEF Mayotte correspondent aux crédits ouverts au budget du CUFR soit un total de 120 000€ pour 440 élèves en 2020 (273€/étudiants), ventilés comme suit :
  - Fonctionnement: 65 000€
  - Investissement : 10 000€
  - Recherche : 45 000€

Il convient de revaloriser les charges suite à l'ouverture de nouvelles formations prévues pour la rentrée 2020-2021 et l'augmentation de nombre d'étudiants Meef. Ces charges sont estimées à 32 760€  $(273€ \times 120 \text{ nombre d'étudiants supplémentaires})$

- ✚ les charges indirectes appliquées au prorata des charges du CUFR au regard du nombre d'inscrits en formation initiale :  $560/1760 = 32\%$  (charges de pilotage, gestion, finances, RH, services).

### **Pour l'immobilier :**

Mode de calcul : charges d'infrastructure et pilotage : dépenses annuelles de fonctionnement, investissement et personnel (3 517 987€)/ nombre d'étudiants CUFR (1760) x nombre d'étudiants MEEF (560) = **1 119 440€**, soit 1 999€/étudiant

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
(INSPE)**

**INSPE de La Réunion**

**Volet formation des enseignants de Mayotte  
Version soumise à l'avis de  
Monsieur le Recteur de l'Académie Mayotte**

**Etablissement intérateur**

Université de La Réunion

**Etablissement(s) partenaire(s)**

CUFR et Académie de Mayotte

**Avis du Professeur Gilles HALBOUT, Recteur de l'Académie de Mayotte :**

*Ce projet permet de répondre à plusieurs enjeux :*

- l'augmentation du niveau de qualification des futurs enseignants avec notamment un fort adossement à la recherche, un modèle en alternance permettant un bon accompagnement des stagiaires, une contextualisation des apprentissages et une politique de recrutement de cadres de hauts niveau au CUFR,*
- le déficit d'attractivité en recrutant à bac +3, avec la montée en puissance du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré (triplement des effectifs prévus sur 5 ans), la mise en place du Master MEEF 2<sup>ème</sup> degré, et l'ouverture d'un PPPF*
- l'inscription de ces actions dans la durée avec la formalisation d'une excellente co-construction entre les différents partenaires*

*Ce projet répond à toutes nos attentes et ce*



*travail des équipes.*

## **SOMMAIRE**

### **5) La Formation des Enseignants à Mayotte**

#### **5.I Renseignements administratifs et organisationnels**

- Equipe de pilotage de la formation des enseignants à Mayotte
- Mise en œuvre opérationnelle

#### **5.II Stratégie concernant le pilotage du projet de la formation des enseignants à Mayotte**

##### **5.II.1 Historique et enjeux**

- A l'origine, le rapport Ringard, IGAENR
- 1<sup>ers</sup> éléments projetés dans l'accréditation de 2015
- Partenariats initiaux et Convention 2017

##### **5.II.2 Mise en place du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré**

- Caractère dérogatoire de la formation
- Objectifs et modèle pédagogique
- 2017-2020 premières promotions MEEF 1<sup>er</sup> degré
  - . Recrutements RH
  - . Etat des lieux et évolution du vivier de formateurs en 2020-21
- Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée

##### **5.II.3 Changements institutionnels :**

**L'Académie de plein exercice, un rectorat, élection de l'équipe de direction de l'INSPE et de celle du CUFR, organigramme du département de sciences de l'éducation, ... un nouveau souffle ...**

- Equipe de pilotage actuelle et équipe opérationnelle
- Axes stratégiques et perspectives 2020-2024
- . Propositions d'aménagement des maquettes de master MEEF 2020-21 puis 2020-2021

##### **5.II.4 Réforme de la formation des enseignants et spécificités de Mayotte**

- Réflexion relative à l'aménagement des maquettes de master MEEF 2019-2020 puis 2020-2021
- Evolutions notables des maquettes de formation à la rentrée 2020
- Perspectives 2021-2024

#### **5.III L'offre de Formation**

- Périmètre
- Moyens nécessaires



- Place de la recherche
- Continuum de formation
- Partenariats
- Fiche de formation

#### **5.IV Budget de projet spécifique à Mayotte, comme traduction partenariale**

##### **ANNEXES Volet Mayotte**

Annexe MAY1 - Indicateurs

Annexe MAY2 – Tableaux Personnels

Annexe MAY3 – Temps de formation

Annexe MAY4 – Cadrage stages

Annexe MAY5 – Cadrages TER et mémoire

Annexe MAY6 – Fiche Formation MEEF Mayotte rentrée 2021

Annexe MAY7 – Budget de Projet Mayotte 2019-2020

Annexe MAY7bis – Note explicative

Annexe MAY8 – Première convention partenariale 2017

Annexe MAY9 – Convention partenariale actuelle 2020

## 5) La Formation des Enseignants à Mayotte

### 5.I Renseignements administratifs et organisationnels

#### - Equipe de pilotage de la formation des enseignants à

**Mayotte** Recteur de l'Académie de Mayotte – Pr. Gilles HALBOUT

Directrice de l'INSPE - Dr. Sandrine MARVILLIERS

Directeur et Directeur adjoint du CUFR - Dr Aurélien SIRI et Dr. Abal Kassim CHEIK AHAMED

#### - Mise en œuvre opérationnelle

IA-DAASEN de l'Académie de Mayotte, Régine VIGIER ;

Responsable du département de sciences de l'éducation du CUFR, Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Chargé de mission partenariat de l'INSPE, Frédéric TUPIN ;

Chargé de mission vie universitaire du rectorat de Mayotte, Fouad DOGGA.

### 5.II Stratégie concernant le pilotage du projet de la formation des enseignants à Mayotte

#### 5.II.1 Historique et enjeux

##### - A l'origine, le rapport Ringard, IGAENR

L'Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche, Jean-Charles RINGARD, s'est vu confier, en 2014, une mission d'expertise par le Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette expertise concernait un état des lieux du système éducatif de Mayotte et plus particulièrement, le versant relatif à la formation des enseignants en vue de son évolution.

Compte tenu du décalage entre la formation des enseignants à Mayotte et celle dispensée au niveau national, la commande politique consistait à trouver des voies pour se rapprocher progressivement du « droit commun » nécessitant des formations d'enseignants de niveau Master.

En application de la loi pour la Refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013, plusieurs scénarii d'organisation institutionnelle et de déploiement opérationnel de la formation des enseignants à Mayotte ont fait l'objet du rapport rédigé par l'IGAENR, Jean- Charles RINGARD, dans le prolongement d'une visite effectuée sur le terrain mahorais du 17 au 24 mai 2014.

Suite à ce rapport, les premiers arbitrages ministériels auront lieu en octobre 2014 et se déclineront de la façon suivante :

- *Sous le pilotage conjoint du Recteur de La Réunion et de la Vice-Rectrice de Mayotte, un projet sera élaboré visant à créer sur le site de Mayotte, une antenne de l'ESPE de la Réunion.*
- *Cette organisation devra s'appuyer sur un partenariat fort entre l'université de la Réunion et le CUFR de Mayotte.*
- *Le projet devra permettre un développement harmonieux du CUFR de Mayotte tant en formation initiale qu'en formation continue.*
- *Le projet visera la mise en œuvre d'une formation initiale conduisant à la délivrance du master mention « MEEF : 1er degré ».*
- *En appui avec la DGESIP, et afin de pouvoir assurer un recrutement local de qualité pour cette formation, le CUFR proposera la mise en place d'un parcours de formation au sein de l'offre actuelle de licence, visant une mention pluridisciplinaire. Cette organisation s'appuiera sur le principe de la spécialisation progressive tel que défini dans l'arrêté de février 2014 relatif au cadre national des formations.*
- *La DGRH étudiera l'organisation d'un concours permettant de recruter des fonctionnaires stagiaires PE en 2016 sur la base d'un concours placé en fin de licence. Les lauréats intégreront alors la formation MEEF sous le statut de fonctionnaires stagiaires pendant deux ans.*

Pour atteindre ces objectifs, deux collectifs sont constitués en novembre 2014 :

- un comité de pilotage composé du Recteur de La Réunion et de la Vice- Rectrice de Mayotte, de leurs secrétaires généraux respectifs, du Président de l'Université de La Réunion, du directeur de l'ESPE de La Réunion et de son adjointe, du directeur du CUFR et du responsable de la formation des maîtres à Mayotte ;
- un groupe technique opérationnel Mayotte-Réunion piloté par l'IEN Adjoint de Mme la Vice-Rectrice de Mayotte, constitué de l'IA-DAASEN de l'académie de La Réunion, de la directrice adjointe de l'ESPE, de formateurs de l'ESPE et de l'IFM de Mayotte.

Des premiers jalons sont posés par le groupe de pilotage avant la fin de l'année 2014 et une première commande est alors faite au groupe technique opérationnel. Il s'agissait de formuler des propositions quant à la préparation du futur CRPE Externe pour Mayotte avec ses différentes épreuves, les conditions d'inscription et le sujet zéro.

Lors d'une nouvelle réunion au Ministère le 19 février 2015, les épreuves du concours sont présentées ainsi que les conditions d'inscription. La décision est actée de proposer ce projet au conseil d'Etat pour un concours PE dérogatoire qui s'ouvrira à compter de 2017.

La feuille de route qui a été confiée à l'ESPE de la Réunion s'est traduite dans les faits par la mise en œuvre d'une formation initiale conduisant à la délivrance du master mention « MEEF : 1er degré », adossé au laboratoire de recherche Icare (Institut coopératif austral de recherche en éducation) dont l'ouverture a été programmée à la rentrée 2017. La maquette de licence pluridisciplinaire a été confiée au CUFR via un adossement à l'Université de Montpellier. Le principe d'une collaboration croisée entre tous les partenaires impliqués dans ce projet de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré a été réaffirmé pour la mise en place d'un véritable continuum de formation.

#### **- 1<sup>ers</sup> éléments projetés dans l'accréditation de 2015**

Dès l'accréditation de 2015 de l'ESPE, la perspective de l'ouverture d'un Master MEEF 1er degré à Mayotte est dessinée sous une forme partenariale entre l'Université -ESPE de La Réunion, le CUFR et le vice-Rectorat de Mayotte. Celui-ci ouvrira effectivement ses portes dans le temps de cette accréditation de 2015-2020, à la rentrée 2017.

Au-delà de ce projet central lié à une formation des maîtres de niveau Master, l'accréditation concernée traitait de l'amont, avec la mise en place d'une licence pluridisciplinaire au sein du CUFR préparant au concours spécifique de Mayotte de niveau L3.

#### **- Partenariats initiaux et Convention 2017**

Pour mettre en œuvre ce projet, L'Université et l'ESPE de La Réunion, le Vice-rectorat et le CUFR de Mayotte se sont réunis en novembre 2016 pour dessiner les contours du partenariat évoqué et aboutir à la rédaction d'une convention. Une analyse partagée des enjeux, des ressources et des moyens nécessaires à la réalisation de cette mission commune a conduit l'ensemble des institutions concernées à produire un document unique, ratifié par chacun, permettant :

- . d'identifier le cadrage juridique de la gouvernance et les instances nécessaires dans le cadre d'un continuum Licence, concours PE, Master MEEF, titularisation des stagiaires ;
- . de définir les contenus d'enseignement pour chacune des années de formation ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation.

Dans ce cadre, une demande conjointe a été adressée au Ministère, qui l'a validée, en accordant notamment, pour la rentrée 2017 :

- > six postes rattachés à l'Université de La Réunion pour la mise en place du master MEEF *1er degré* « *parcours professeur des écoles* » sur le site du CUFR de Mayotte ;
- > une subvention de 100 000 euros pour l'année universitaire 2017-2018 selon la répartition suivante : 35% de la dotation attribués au CUFR et 65 % de la dotation attribués à l'ESPE/ Université de La Réunion.

La convention rédigée à l'époque (voir annexe « MAY8 ») précisait la mise en place de la licence pluridisciplinaire au niveau L3; celle du Master MEEF déclinant deux années de professionnalisation en alternance; la création d'une formation adaptée pour les futurs stagiaires titulaires d'un Master ou d'un titre équivalent; les modalités et régimes d'inscriptions conjointes à l'Université de la Réunion et au CUFR; l'organisation de l'alternance intégrative; les moyens respectifs apportés par l'Université de La Réunion et par le CUFR de Mayotte. Sur le versant des moyens, l'engagement de contribution du

Vice-Rectorat se limitait à quelques déclarations de principes en contraste avec le plein engagement de l'Académie de Mayotte dont la formation bénéficie aujourd'hui.

### **5.II.2 Mise en place du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré**

#### **- Caractère dérogatoire de la formation**

La mise en place d'une formation de niveau Master MEEF à Mayotte s'est inscrite dans un cadre dérogatoire sur la base de constats, d'hypothèses et d'incertitudes liées :

- . au passage d'une formation de niveau Bac +2 à une formation de niveau Bac +5 ;
- . à l'existence, ou non, d'un vivier suffisant de candidats titulaires d'une licence (ou en passe de l'obtenir), aptes à se présenter au concours ;
- . au niveau requis des candidats ;
- . à l'engagement des candidats potentiels à s'inscrire dans un projet à moyen ou long terme au service de l'éducation nationale à Mayotte ;
- . à l'incertitude concernant les recrutements de formateurs expérimentés et d'enseignants-chercheurs spécialistes du champ de la formation des enseignants ;
- . à la capacité du CUFR de répondre à cette commande spécifique avec la mise en place des premières formations de niveau Master en son sein ; . aux contraintes foncières du CUFR ;
- . aux sous-effectifs des enseignants maîtres-formateurs et cadres liés à l'exercice des missions de conseil pédagogique au sein du vice-rectorat de Mayotte ;
- . ou encore, au potentiel d'accompagnement de l'ESPE de La Réunion.

Au regard de l'ensemble de ces paramètres, le point d'équilibre a été trouvé en instituant d'une part, un concours dérogatoire de Professeur des Ecoles au niveau Bac +3 et en déroulant, d'autre part, une formation professionnalisante sur une durée de 2 années universitaires. De surcroît, le statut de fonctionnaire-stagiaire salarié accordé aux publics MEEF 1er degré a permis de sécuriser matériellement le parcours des postulants lauréats du concours.

Ainsi, le pari initial a-t-il pu être tenu avec un taux d'attractivité du concours CRPE qui ne s'est jamais démenti depuis sa création et un niveau des lauréats du concours globalement satisfaisant (nous y reviendrons).

		Promotion 2017---2019		Promotion 2018---2020		Promotion 2019---2021		Promotion 2020---2022	
Nombre d'inscrits au CRPE		603		866		875		727	
Nombre d'étudiants		121		166		184		202	
Répartition F/H	Femme	88	72,73%	118	71,08%	126	68,48%	145	71,78%
	Homme	33	27,27%	48	28,92%	58	31,52%	57	28,22%
	Moyenne d'âge	36		34		32		32	
	Tranche d'âge	[24---57]		[23---63]		[23---55]		[21---56]	
Centre d'examen CRPE	Etudiant (CRPE Centre Mayotte)	103	85,12%	135	81,33%	153	83,15%	150	71,78%
	Etudiant (CRPE Centre Réunion)	5	4,13%	13	7,83%	15	8,15%	27	12,87%
	Etudiant (CRPE Centre Paris)	13	10,74%	18	10,84%	16	8,70%	25	11,88%
Catégorie CRPE	Etudiant (CRPE Interne)	91	75,21%	26	15,66%	21	11,41%	32	15,84%
	Etudiant (CRPE Externe)	30	24,79%	140	84,34%	163	88,59%	170	84,16%
Note CRPE	Note CRPE Inf.	94		94,5		103		36,88*	
	Note CRPE Sup.	180,5		186,5		187,76		132,07*	
	Note CRPE Moy.	131,21		127,89		132,11		51,1*	
Titularisation	Etudiants titularisés	93	76,86%	146	87,95%				
	Etudiants doublants	19	15,70%	15	9,04%				
	Etudiants licenciés	6	4,96%	4	2,41%				
	Étudiants abandon	3	4,13%	1	0,60%				

\* Les notes obtenues au CRPE indiquées dans ce tableau pour l'année 2020 peuvent paraître très basses. En réalité, elles correspondent au fait que cette année, seules les épreuves écrites ont pu avoir lieu. De fait, le barème et les notes obtenues à la session 2020 ne sont pas comparables à celles du CRPE de 2017.

Le taux de titularisation des premières promotions constitue un indicateur complémentaire qui vient conforter ces tendances positives.

Fort des résultats de ces premières promotions, le CRPE dérogatoire mis en place à titre expérimental pour 3 années (2017- 2018-2019) a été reconduit par décret (Décret n°2020-82 du 3 février 2020) pour les sessions de 2020 à 2023.

#### - Objectifs et modèle pédagogique

Le modèle de formation des enseignants à Mayotte est structuré par deux lignes de force :

- . Une articulation entre la mobilisation du modèle national et la prise en compte des spécificités locales ;
- . Une alternance intégrative fondée sur la progressivité.

### **Mobilisation du modèle national et la prise en compte des spécificités locales.**

La formation MEEF 1er degré dispensée à Mayotte s'inscrit dans le format national de la formation des enseignants et s'enracine dans le contexte ultramarin qui la caractérise. Le projet consiste à poursuivre le développement d'une formation intégrative qui réponde pleinement aux exigences nationales — lignes de force du projet — et qui intègre simultanément les spécificités du département insulaire dans lequel elle se déploie. L'ensemble des propositions nécessite donc d'être contextualisé dans une attention pointilleuse aux caractéristiques sociales, linguistiques et culturelles de la société mahoraise dans son ensemble et dans sa diversité.

La question de la contextualisation est donc traitée dans les maquettes MEEF de façon transversale (blocs 1 à 4) et avec une focale spécifique dans le cadre du bloc 5 (" Le métier en contexte") qui intègre les questions liées à l'enseignement en milieu scolaire bi-plurilingue, l'enseignement des langues vivantes dont l'arabe, et la connaissance du patrimoine culturel mahorais relayée par une approche anthropologique.

### **La formation est organisée selon le principe d'une alternance intégrative progressive.**

Cette relation entre l'expérience de terrain et la formation universitaire se situe au cœur de la logique de formation des enseignants-stagiaires. Elle permet de poursuivre et de renforcer la construction de compétences définies par le Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Grâce à l'instauration de deux années de formation professionnelle spécifique à cette formation MEEF de Mayotte, ce principe de l'alternance intégrative est conforté par une montée en charge progressive de la relation à la classe et aux élèves qui se traduit par les modalités de stage présentées ci-après. Ainsi, le modèle de l'alternance intégrative est articulé au principe de progressivité de l'observation jusqu'à la prise en main autonome d'une classe en passant par la pratique accompagnée.

En master 1ère année, un stage massé de 2 fois 5 jours permet aux stagiaires d'observer une classe de cycle 1 pendant une semaine et une classe de cycle 2 ou 3 pendant l'autre semaine, au 1er semestre. Un stage perlé de 5 jours vient compléter l'alternance de ce 1er semestre et permet aux stagiaires de passer de l'observation à la pratique accompagnée en visant les objectifs de la préparation de séances et de la gestion du groupe classe. Au 2nd semestre, un stage filé est mis en place jusqu'à la fin de l'année scolaire sur la base d'un jour par semaine, en responsabilité dans la classe, soit entre 19 et 20 jours de stage en alternance en fonction du jour choisi pour ce deuxième semestre de la première année de formation.

En master 2ème année, l'alternance se fait sur le modèle intégratif d'une année de stage professionnalisant pour des PES (Professeurs des Ecoles Stagiaires) à savoir :

- une semaine en stage en responsabilité dans une classe
- une semaine de cours au CUFR

L'alternance commence à l'issue des 2 premières semaines en immersion complète dans la classe. Il résulte de ce dispositif 20 semaines de stage au total pour 17 semaines de cours au CUFR.

Au-delà de ces deux axes forts liés à la contextualisation et à une entrée progressive dans les problématiques de la classe autorisée par une formation professionnalisante qui se décline sur deux années sans les contraintes d'un concours réglées en amont de la formation, les autres dimensions de la formation mobilisent les mêmes entrées que dans les formations d'enseignants dispensés dans d'autres académies : savoirs disciplinaires et didactiques associées, polyvalence du métier de professeur des écoles, approches pédagogiques et compétences transversales, valeurs de la république, analyses de situations d'enseignement-apprentissage, adossement à la recherche (dont l'aboutissement se traduit par la rédaction d'un mémoire), ....

La formation en alternance conçue en lien avec l'INSPE de La Réunion accorde, dans sa visée qualitative, une part centrale à l'analyse réflexive des pratiques, aux visites d'accompagnement et aux entretiens de positionnement en lien avec la construction des compétences professionnelles. Les suivis individuels et collectifs soutiennent cet objectif de développement de compétences professionnelles.

### - 2017-2020 premières promotions MEEF 1<sup>er</sup> degré

Le tableau ci-dessous montre l'évolution d'année en année des effectifs étudiants qui dépendent du département de Sciences de l'éducation ainsi que les projections pour la période 2021-2025 :

	2017	2018	2019	2020	Projection 2021	Prévision 2025
Etudiants de niveau Licence	30	35	40	40	70	220
Etudiants de niveau Master 1 (MEEF 1er degré)	121	166	184	202	220	300
Etudiants de niveau Master 2 (MEEF 1er degré)		114	176	198	220	300
Etudiants de niveau Master 1 (MEEF 2nd degré)					50	150
Etudiants de niveau Master 1 (MEEF 2nd degré)						150
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>315</b>	<b>400</b>	<b>440</b>	<b>560</b>	<b>1120</b>

### . Recrutements RH

L'évolution des effectifs de formateurs dédiés à la formation des enseignants de Mayotte a été rapide, à l'image du développement de la formation et des effectifs accueillis. En 4 campagnes de recrutement ont été ainsi passés d'un effectif de 6 formateurs à la rentrée 2017 à 22 formateurs permanents, 4 années plus tard.

A compter de la rentrée 2020, le Département de sciences de l'éducation du CUFR compte ainsi 22 formateurs "permanents", dont 10 postes financés par le CUFR, 5 postes financés par l'Université de La Réunion et 7 postes financés par l'Académie de Mayotte. Ces postes se déclinent de la façon suivante par corps et par institution de rattachement :

## Evolution de la structure RH - Formateurs impliqués dans la formation MEEF de Mayotte

Corps	Rentrée 2017	Rentrée 2020
MCF	3 + 1,5	8+1
PRAG/PRCE	1	2 +1
PREC Professeurs des Ecoles Conseillers Pédagogiques	1	3
EMF Enseignants Maîtres-Formateurs Mis à Disposition (MAD)	/	7
Biatss	1	2
N =	6 + 1,5 = 7,5	22+2 = 24

## Institutions de rattachement : 2020-2021

Corps	CUFR	CUFR Département de sciences de l'éducation	ESPE / INSPE	Académie de Mayotte
MCF = 9	1	5	3	
PRAG/PRCE = 3 (2+1)		2	1	
PREC = 3 Professeurs des Ecoles - Conseillers Pédagogiques		2	1	
EMF Enseignants Maîtres- Formateurs Mis à Disposition (MAD)				7
Biatss		1	1	
N = 24	1	10	6	7



## Etat des lieux et évolution du vivier de formateurs en 2020-21

Lors de la mise en place de la première formation MEEF 1er degré à la rentrée 2017, l'équipe. était constituée de 4 enseignants-chercheurs, 1 formatrice issue du second degré (professeure certifiée) et une formatrice relevant du premier degré titulaire du CAFIPEMF.

A ce jour, la structure pluri-catégorielle de l'équipe de formateur intervenant au sein du Master MEEF 1er degré de l'antenne de Mayotte **a considérablement évolué et s'inscrit dans un rééquilibrage au profit de formateurs de terrain du 1er degré ce que traduit le tableau infra.**

	<u>Rentrée 2017</u>		<u>Rentrée 2018</u>		<u>Rentrées 2019 et 2020</u>	
	Effectifs	% du volume RH	Effectifs	% du volume RH	Effectifs	% du volume RH
<b>Enseignants-chercheurs</b>	4	50 %	8	33%	9	26%
<b>Formateurs 1er degré</b>	1	25%	3	25%	3	17%
<b>Formateurs 2nd degré</b>	1	25%	2	17%	3	17%
<b>Formateurs de terrain relevant du 1er degré</b>	0	0%	3 ETP	25%	7 ETP	40%
<b>Effectifs cumulés</b>	6	100%	16	100%	22	100%

NB : Le calcul du % du volume de Ressources Humaines tient compte du potentiel d'enseignement lié aux statuts différenciés des intervenants soit : 192 heures pour les MCF et 384 heures pour les autres intervenants.

Les évolutions en cours s'inscrivent également dans un double mouvement lié à l'augmentation des effectifs des stagiaires et à l'augmentation associée des volumes d'enseignements.

Concernant les effectifs des promotions, en 2017 la première promotion se limitant aux M1/DU1 accueillait 121 étudiants/stagiaires, pour atteindre 360 étudiants/stagiaires à la rentrée 2019 (184 M1/DU1 MEEF et 176M2/DU2 MEEF tandis que les effectifs atteignent de l'ordre de 400 stagiaires à la rentrée 2020.

Parallèlement, les volumes horaires globaux d'enseignement à dispenser cumulés avec les volumes horaires liés au suivi individualisé des stagiaires (visites de classes, encadrements des mémoires, etc.) est passé de 2500 heures en 2017 à 7500 heures en 2019.

### - Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée.

La stratégie développée par les partenaires historiques s'est adossée au projet Ministériel fondé sur un état des lieux du système éducatif de Mayotte. Ce projet visait à élever le niveau de formation des enseignants, considéré comme l'une des clefs essentielles de l'amélioration qualitative de l'éducation à Mayotte. L'objectif fixé consistait à engager une évolution progressive vers le « droit commun » en délivrant des diplômes de niveau Bac + 5.

Le cadre dérogatoire autorisant une formation de type MEEF de deux années à l'issue d'un concours de niveau L3 a constitué la pierre angulaire du protocole et des actions développées. Les écueils/difficultés potentiels/lles identifiés/ées en amont, susceptibles de contrarier le projet ont pu être évités ou levés.

. L'existence d'un vivier suffisant de candidats au CRPE de Mayotte ne s'est jamais démenti depuis le concours 2017 (de l'ordre de 4 à 5 candidats inscrits pour 1 poste et des taux d'environ 35% de lauréats chaque année (nombre de reçus/ candidats présents).

. Sans nier les difficultés de certains lauréats (de l'ordre de 15% d'entre eux au sein de chaque promotion), le niveau requis des candidats se présentant aux concours est globalement satisfaisant pour permettre à une majorité d'entre eux de poursuivre des études de niveau Master puis pour être titularisés (77% de stagiaires titularisés au sein de la 1ère promotion et 88% pour la seconde).

- . Contrairement à nos doutes initiaux, les campagnes de recrutements d'enseignants-chercheurs ont été fécondes avec des effectifs de 12 à 20 candidats sur chaque poste et plusieurs candidats de valeur pour chaque concours.
- . Si les campagnes de recrutement de formateurs des premier et second degrés ont réuni moins de candidats, elles ont toutes permis de recruter des collègues expérimentés et compétents.
- . Le CUFR a démontré sa capacité à initier des formations de niveaux masters grâce à l'implication de sa direction et des équipes associées (formateurs, administratifs,...).
- . Le partenariat CUFR-ESPE puis INSPE s'est révélé particulièrement fluide et équilibré et le potentiel d'accompagnement de l'ESPE/INSPE a été pleinement mobilisé dans toutes les dimensions de la formation (et de son environnement administratif, réglementaire, technique).
- . L'avantage notable d'une formation professionnalisante sur deux années a permis d'accompagner un réel développement professionnel de nombre de stagiaires et de compenser certaines difficultés initiales.
- . L'Académie a accompagné de façon particulièrement volontariste le modèle de l'alternance, a dégagé les moyens humains nécessaires à une formation professionnelle de qualité et s'est inscrite dans une relation partenariale bienveillante.
- . Le choix de l'entrée par la contextualisation des situations d'enseignement-apprentissage avec une attention particulière consacrée aux variables linguistiques et culturelles a permis aux stagiaires de ne pas s'inscrire dans un transfert de modèle éducatif plaqué et de développer une sensibilité aux particularités des élèves scolarisés à Mayotte.

### **5.II.3 Changements institutionnels**

#### **L'Académie de plein exercice, un rectorat, élection de l'équipe de direction de l'INSPE et de celle du CUFR, organigramme du département de sciences de l'éducation, ... un nouveau souffle ...**

La période récente a connu des changements institutionnels importants à différentes échelles. Une académie de plein exercice a été créée à Mayotte accompagnée de la nomination d'un Recteur Chancelier des Universités. La nomination de la directrice de l'INSPE de la Réunion et le choix de son équipe de direction se sont inscrits dans la continuité des partenariats engagés précédemment. Les dernières élections au sein du Centre Universitaire de Mayotte ont permis de reconduire le Directeur en place et d'élargir l'organigramme de direction du CUFR à une direction adjointe confiée au responsable du département de sciences de l'éducation pilotant les formations MEEF. Au sein du département de sciences de l'éducation du CUFR a été mis en place une architecture optimisant son fonctionnement. L'organigramme lié au pilotage de la formation des enseignants à Mayotte et des partenariats associés ont également contribué à cet équilibre.

#### **- Equipe de pilotage actuelle**

Recteur de l'Académie de Mayotte : Pr. Gilles HALBOUT  
 Directeur et Directeur-adjoint du CUFR : Dr. Aurélien SIRI et Dr. Abal Kassim CHEIK AHAMED  
 Directrice de l'INSPE : Dr. Sandrine MARVILLIERS

#### **- Mise en œuvre opérationnelle**

IA- DAASEN de l'Académie de Mayotte, Régine VIGIER ; Responsable du département de sciences de l'éducation du CUFR, Abal-Kassim CHEIK AHAMED; Chargé de mission partenariat de l'INSPE, Frédéric TUPIN ; Chargé de mission vie universitaire du rectorat de Mayotte, Fouad DOGGA.

#### **- Axes stratégiques et perspectives 2020-2024**

L'ensemble des évolutions institutionnelles et la répartition des mandats ont contribué à une grande stabilité du projet de formation des enseignants à Mayotte.  
 L'implication des acteurs concernés et la qualité de leurs relations ont permis une dynamisation et une extension du projet qui va désormais bien au-delà des premiers engagements définis dans le cadre de la première convention.

La nouvelle convention cadre de partenariat relative à la formation des enseignants à Mayotte (voir annexe « MAY9 »), signée en novembre 2020 par le Recteur de l'Académie de Mayotte, le Président de l'Université de La Réunion, la Directrice de l'INSPE de La Réunion et le Directeur du CUFR couvre la période 2020-2024.

Elle est clairement plus ambitieuse et plus précise que la précédente.

Elle dessine les **lignes de force d'un partenariat adossé à la future accréditation de l'INSPE de La Réunion incluant :**

- . Les modules optionnels de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement dispensés en L1 et L2 incluant des renforcements disciplinaires (en maths, français et anglais). . La L3 Pluridisciplinaire intégrant une préparation au CRPE.
- . La confirmation du Master MEEF 1er degré.
- . La mise en place de parcours MEEF second degré dérogatoires (recrutement au niveau L3 par voies de concours de type CAPES spécifiques à Mayotte) sous réserve d'obtention de moyens. Sont concernés dans le temps de cette nouvelle accréditation les parcours; Maths, Lettres, Anglais, Histoire-Géographie, SVT.
- . L'organisation de l'alternance intégrative.
- . Les formations continuée et continue : T1, Maîtres d'Accueil Temporaires, tuteurs 1er et 2nd degrés, Formation de formateurs, CAPPEI, CAFIPEMF et CAFFA.
- . La définition des moyens humains et financiers apportés respectivement par L'Université-INSPE de La Réunion, le CUFR et le Rectorat de Mayotte.

Aux engagements liés à cette convention, il convient d'ajouter le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles, PPPE, instruit à l'initiative du Recteur de Mayotte et retenu parmi les 25 projets sélectionnés au niveau national. Cette expérimentation qui vise à diversifier les voies d'accès au professorat des écoles à compter de la rentrée 2021, dès la première année de licence, associe le Lycée polyvalent de Dembeni et le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Fort de son expérience d'accompagnement des étudiants de licence vers le métier de professeur des écoles, le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte a créé une licence pluridisciplinaire, dès l'année 2016, qui prépare notamment les étudiants au Concours de Recrutement de Professeur des écoles (CRPE) avec des taux de réussite très positifs. Il s'agira d'enrichir cette formation, qui a fait ses preuves, en intégrant les apports du Lycée de Dembeni conformément au cahier des charges. Le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecole de Mayotte ouvrira ses portes à la rentrée 2021 pour une promotion de l'ordre de 30 étudiants.

#### **5. II. 4 Réforme de la formation des enseignants et spécificités de Mayotte**

Le recrutement de 22 formateurs depuis la rentrée 2017, la structure des postes définis et la mise à disposition de ces ressources humaines dans un laps de temps court (3 années) et à un rythme soutenu ont été accompagnés d'une évolution notoire de l'offre de formation qui s'est traduite dans les maquettes évoluant d'année en année.

**La réforme de la formation des enseignants déployée dans le cadre de la loi pour une Ecole de la confiance contribue également de façon décisive aux évolutions que nous décrivons ci-après.**

#### **Réflexion relative à l'aménagement des maquettes de master MEEF 2019-2020 puis 2020-2021**

##### ***Réflexion initiale menée, à la base de la proposition***

L'équipe MEEF de Mayotte a fait le choix de rentrer dans la réforme engagée dans le cadre de la loi pour l'Ecole de la confiance dès la rentrée 2019. Si la mise en place de cette réforme s'inscrit sur plusieurs années et dépendra, pour partie, des contenus des épreuves des futurs concours, d'ores et déjà les maquettes de Master et DU MEEF de l'antenne de Mayotte s'inscrivent dans une matrice évolutive intégrant, par étapes, les attendus de la réforme actuelle de la réforme de la formation des enseignants.

La rentrée 2019 a vu la mise en place d'une offre de formation en 5 blocs structurant les maquettes : Apprentissages fondamentaux; Former un enseignant polyvalent; Enjeux et connaissance du système éducatif; Pratique réflexive et recherche; et le Métier en contexte.

La déclinaison de ces blocs et leur poids respectif intègrent, progressivement, le souhait exprimé par le Ministère de l'Education Nationale d'un renforcement des fondamentaux et d'une implication croissante des professionnels de terrain au sein des maquettes.

Ces évolutions successives supposent une modification parallèle de la structure des emplois (enseignants-chercheurs, formateurs permanents et experts praticiens de terrain). Ces changements mobilisent des moyens croissants mis à disposition par le Rectorat de Mayotte très à l'écoute des besoins relatifs à une formation des enseignants de qualité correspondant aux besoins du territoire et attentif aux fondements de la réforme en cours. Le volume des enseignants de terrain du premier degré mis à disposition de la formation MEEF est ainsi passé de 3 "équivalent temps plein" à 7 "équivalent temps plein" en l'espace d'une année (de la rentrée 2018-2019 à la rentrée 2019-2020).

### ***Evolutions notables des maquettes de formation à la rentrée 2020***

Dans la logique modulaire évolutive succinctement présentée précédemment, la part des fondamentaux dans le volume des heures de formation augmente de façon sensible d'année en année, comme le résume le tableau suivant.

		<b>Maquettes M1-M2 MEEF 1<sup>er</sup> degré 2018-2019</b>	<b>Maquettes M1-M2 MEEF 1<sup>er</sup> degré 2019-2020</b>	<b>Maquettes M1-M2 MEEF 1<sup>er</sup> degré 2020-2021</b>
<b>Fondamentaux: Français, maths et valeurs de la république</b>	<b>Heures étudiants</b>	196 heures / 714 heures	306 heures / 800 heures	/ 800heures
	<b>% du volume d'enseignement</b>	27,5%	38,25%	<b>44,3 % + 6,8%</b> <b>modules de renforcement</b> <b>= 51,1%</b>

Alors que la projection initiale pour l'année 2020-2021 consistait à consacrer 45% du temps de formation aux fondamentaux, l'introduction de modules de renforcement en mathématiques et en français a permis de dépasser cet objectif que l'équipe pédagogique s'était fixé.

A terme, l'objectif consiste à atteindre 55% de fondamentaux au sein des maquettes du premier degré dans le cadre de cette accréditation. Cette nouvelle augmentation du temps de formation consacrée aux fondamentaux prendra la forme d'actions de soutien ciblées au regard des difficultés constatées sur le terrain, dans les classes, tant dans la maîtrise des savoirs disciplinaires qu'au niveau de la mise en œuvre des valeurs de la république avec les élèves.

### **- Perspectives 2021-2024**

Les maquettes du 1er degré telles qu'elles ont été expérimentées et ajustées durant les 4 premières années d'existence du parcours 1er degré sont arrivées à un point d'équilibre. Elles répondent aux attendus de la réforme en cours. La logique des 5 blocs constituant l'architecture des maquettes est donc conservée et le volume horaire de formation destiné aux étudiants stabilisé à 800 heures. Seul le volant d'actions de soutien ciblées concernant les fondamentaux, évoqué précédemment, est ajouté à la maquette mise en œuvre cette année et intégré au volant des accompagnements individualisés.

Cette maquette se décline de la façon suivante sur les deux années de Master à vocation professionnalisante.

UE Bloc	ANNÉE 1		ANNÉE 2		2 ANS DE FORMATION	
	Heures Étudiants	%	Heures Étudiants	%	Heures Étudiants	%
<b>Fondamentaux : Français, maths et valeurs de la république</b>						
<b>Apprentissages fondamentaux</b>	206	46,0%	148	42,0%	354	44,3%
<b>Enjeux et connaissance du système éducatif</b>	28	6,3%	26	7,4%	54	6,8%
<b>Autres blocs</b>						
<b>Former un enseignant polyvalent</b>	148	33,0%	110	31,3%	258	32,3%
<b>Pratique réflexive et Recherche</b>	33	7,4%	36	10,2%	69	8,6%
<b>Le métier en contexte</b>	33	7,4%	32	9,1%	65	8,1%
	448	100%	352	100%	800	100%

Concernant l'offre de formation du second degré, elle s'inscrit dans la convention 2020-2024 évoquée précédemment (voir supra section 5.II.3, axes stratégiques ...).

Ainsi, sous réserve d'obtention de moyens spécifiques, seront mis en œuvre dans le temps de cette nouvelle accréditation, 5 parcours MEEF 2nd degré : Maths, Lettres, Anglais, Histoire-Géographie, SVT.

Au-delà des nécessaires renforcements disciplinaires, les maquettes second degré seront fortement orientées vers une professionnalisation sur 2 ans.

A titre d'exemple, nous présentons la structure du parcours mathématiques :

UE Bloc	ANNEE 1		ANNEE 2		2 ANS DE FORMATION	
	Heures Etudiants	%	Heures Etudiants	%	Heures Etudiants	%
<b>Fondamentaux : Français, maths et valeurs de la république</b>						
<b>Apprentissages fondamentaux</b>	252	56,3%	212	60,2%	464	58,0%
<b>Enjeux et connaissance du système éducatif</b>	56	12,5%	58	16,5%	114	14,3%
<b>Autres blocs</b>						
<b>Former un enseignant responsable</b>	32	7,1%	34	9,7%	66	8,3%
<b>Pratique réflexive et Recherche</b>	37	8,3%	50	14,2%	87	10,9%
<b>Le métier en contexte</b>	37	8,3%	32	9,1%	69	8,6%
	<b>414</b>	<b>92%</b>	<b>386</b>	<b>110%</b>	<b>800</b>	<b>100%</b>

Dès lors que ce type de parcours se déploiera sans la contrainte de la préparation au CAPES, obtenu de façon dérogatoire en amont, une réduction du volume global des maquettes MEEF second degré est à l'étude actuellement avec une cible fixée à 700 heures étudiant. Cet allègement horaire permettra d'accompagner, au plus près, le développement professionnel des stagiaires par des procédures individualisées autorisées par les effectifs limités des futures promotions.

### 5.III L'offre de Formation

Le CUF, le Rectorat de Mayotte et l'Université de La Réunion, au travers de sa composante INSPE, collaborent étroitement dans le cadre de la mise en œuvre de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sur le territoire de Mayotte depuis l'année universitaire 2017/2018. Le dispositif spécifique décliné conduit les professeurs des écoles stagiaires du concours spécifique de Mayotte (CRPE) à entreprendre un master MEEF « professeur des écoles » ou un diplôme d'enseignement 1<sup>er</sup> degré (Diplôme Universitaire conçu pour les parcours adaptés). Ce projet intra-régional permet de rapprocher progressivement les modalités de formation et de recrutement des enseignants de La Réunion et de Mayotte.

Un premier objectif a été atteint sous la forme d'une première promotion MEEF PE « adaptée » mise en place à la rentrée 2017 suite au concours PE spécifique à Mayotte ouvert au niveau L3.

Le second objectif consistait à accueillir à la rentrée 2018 une promotion complète M1-M2 MEEF ; objectif atteint avec 166 étudiants/stagiaires en M1 et 114 étudiants/stagiaires en M2.

Le 3<sup>ème</sup> objectif était lié à la titularisation de la première promotion MEEF 1<sup>er</sup> degré en juillet 2019 avec 93 stagiaires de niveau Bac +5 titularisés pour la première fois sur le territoire de Mayotte ;

stagiaires devant jouer le rôle d'ambassadeurs pédagogiques au sein des écoles et circonscriptions dans lesquelles ils ont été nommés.

Cette formation de niveau MEEF, confiée à l'ESPE/INSPE de La Réunion conformément à son accréditation, a nécessité une attribution de moyens spécifiques de la part des deux Ministères de tutelle.

### Périmètre

L'accréditation à venir initie une nouvelle phase durant laquelle le régime dérogatoire des concours de l'éducation nationale est prolongé pour le premier degré et étendu au second degré pour lequel 5 parcours sont projetés au fil de l'eau et inscrits dans la nouvelle convention de partenariat signée entre l'Université de La Réunion, le Rectorat de l'académie de Mayotte, le CUFR de Mayotte et l'INSPE de La Réunion, en annexe de ce dossier d'accréditation (cf annexe « MAY9 ») Ainsi, l'accréditation emportant habilitation, sous réserve d'obtention de moyens spécifiques, le nombre de parcours MEEF susceptibles d'ouvrir durant la période 2021-2025 passe de 1 à 6.

ACCRÉDITATION ACTUELLE (2015-19)		ACCRÉDITATION POUR LE PROCHAIN CONTRAT (2021-25)	
Mention MEEF	Parcours	Mention MEEF	Parcours
1er degré Partenariat CUFR, Vice-Rectorat de Mayotte <i>Régime dérogatoire</i>	- Professeur des Écoles	1er degré Partenariat CUFR, Académie de Mayotte <i>Régime dérogatoire</i>	- Professeur des Écoles
2nd degré	/	2nd degré Partenariat CUFR, Académie de Mayotte <i>Régime dérogatoire</i>	- Lettres modernes - Mathématiques - Sciences de la Vie et de la Terre - Anglais - Histoire-Géographie)

### Moyens nécessaires

A ce jour, grâce à l'implication des 3 partenaires principaux : CUFR, Université-INSPE de La Réunion et Académie de Mayotte, les moyens attribués aux parcours MEEF du 1er degré sont adaptés, sous réserve d'une stabilisation du nombre de stagiaires inscrits.

En revanche, comme le précise la dernière convention, l'ouverture de parcours MEEF du second degré est assujettie à l'obtention de moyens fléchés, comme ce fut le cas lors de la mise en place du MEEF 1er degré en 2017.

Pour chaque Parcours MEEF 2nd degré, il conviendra de recruter *a minima* un MCF et un PRAG et de bénéficier de la contribution de deux équivalent temps plein de Professeurs Formateurs Académiques (PFA) par parcours.

**Les besoins exprimés par les maquettes d'enseignements sont résumés dans les tableaux ci-après (voir pages suivantes).**



Besoins	Rentrée 2020 (HETD)	Projection Rentrée 2021 (HETD)	Prévision Rentrée 2025 (HETD)
Licence	993	1668	6969
Master (MEEF 1er degré)	7824	7824	9348
Master (MEEF 2nd degré)		2800	7000
<b>Total</b>	<b>8817 HETD</b>	<b>12292 HETD</b>	<b>23317 HETD</b>

Formation	Justificatif création poste	Potentiel enseignant	Rentrée 2020			Rentrée 2021			Prévision Rentrée 2025		
			Nom bre	Service statutaire (HETD)	Total (HETD)	Nom bre	Service statutaire (HETD)	Total (HETD)	Nom bre	Service statutaire (HETD)	Total (HETD)
MEEF 1er degré + Licence	CUFR Schéma emploi MENESR	MCF	6	192	1152	6	192	1152	8	192	1536
	CUFR Schéma emploi MENESR	PRAG/PRCE	2	384	768	2	384	768	5	384	1920
	CUFR Schéma emploi MENESR	PREC	2	384	768	2	384	768	4	384	1536
	INSPE La Réunion (mise à disposition)	MCF	3	192	576	3	192	576	3	192	576
	INSPE La Réunion (mise à disposition)	PRAG/PRCE	1	192	192	1	192	192	1	192	192
	INSPE La Réunion (mise à disposition)	PREC	1	192	192	1	192	192	1	192	192
	Rectorat de Mayotte (mise à disposition)	EMF	8	384	3072	8	384	3072	10	384	3840
<b>Total MEEF 1er degré + Licence</b>			<b>23</b>		<b>6720</b>	<b>23</b>		<b>6720</b>	<b>32</b>		<b>9792</b>

MEEF 2nd degré	CUFR Schéma emploi MENESR	MCF			0	1	192	192	5	192	960
	CUFR Schéma emploi MENESR	PRAG/PRCE			0	1	384	384	5	384	1920
	Rectorat de Mayotte (mise à disposition)	PFA			0	1	384	384	10	384	3840
<b>Total MEEF 2nd degré (Maths, Lettres, Histoire-Géo, SVT, Anglais)</b>			<b>0</b>		<b>0</b>	<b>3</b>		<b>960</b>	<b>20</b>		<b>6720</b>
<b>Total Département Sciences de l'éducation</b>			<b>23</b>		<b>6720</b>	<b>26</b>		<b>7680</b>	<b>52</b>		<b>16512</b>

### Place de la recherche

Dans les pas de l'accréditation consacrée aux formations dispensées à La Réunion, l'initiation à la recherche en éducation et le développement d'une culture relative aux résultats des travaux scientifiques dans ce champ occupent une place structurante dans l'offre de formation MEEF dispensée au CUFR. Elle répond ainsi aux mêmes objectifs d'une formation "à" et "par" la recherche

Cette démarche vise à favoriser, chez les stagiaires, la « posture du praticien réflexif » réaffirmée dans le référentiel de juillet 2019 : *Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXIème siècle*. Il s'agit ici de lutter contre les idées reçues et de donner accès aux enseignants à des analyses de pratiques objectivées.

La culture relative aux résultats des travaux scientifiques en éducation est diffusée dans le cadre de la formation académique du Master MEEF. Elle est favorisée par la politique de ressources humaines qui a été menée depuis 2016 qui permet aujourd'hui de bénéficier des compétences et de l'accompagnement de 9 enseignants-chercheurs.

De façon classique, ces ressources humaines conduisent à l'encadrement et à la soutenance de Travaux d'Études et de Recherche et de mémoires MEEF dont on trouvera les contours dans l'annexe « MAY 5 ».

Les recherches en éducation produites par les enseignants-chercheurs de l'INSPE et de l'équipe MEEF du CUFR de Mayotte contribuent également à une formation "à" et "par" la recherche.

La recherche en éducation et formation se déploie à Mayotte selon un schéma institutionnel hybride, la coopération entre le CUFR et l'INSPE touchant également le domaine de la recherche.

A compter de la campagne-emplois 2018, il a été décidé d'un commun accord que les postes nouvellement créés dédiés au Master MEEF seraient rattachés au CUFR. Ont été intégrés dans cette seconde campagne-emplois 4 enseignants-chercheurs qui sont rattachés au laboratoire Icare.

En effet, indépendamment de l'Institution de rattachement (Université de La Réunion via son INSPE ou CUFR de Mayotte), il a été décidé que les procédures de recrutement seraient co-gérées et que, concernant le volet Recherche, les postes de MCF en sciences de l'éducation seraient rattachés au laboratoire Icare afin de contribuer à la cohésion des équipes et à la cohérence du projet.

Aussi, en sa qualité de laboratoire de l'Université de La Réunion, l'Institut Coopératif Austral de Recherche en Education (Icare) accueille des enseignants-chercheurs situés sur trois sites différents : le site de Bellepierre (site principal), le site du Tampon et le site de Mayotte où se trouve le CUFR. A ce jour, l'effectif des enseignants-chercheurs exerçant à Mayotte au sein du Master MEEF et rattachés à titre principal au laboratoire Icare compte 7 MCF.

Depuis sa création et sa reconnaissance officielle par l'AERES en 2015, puis par le HCERES en 2019, le laboratoire Icare se centre principalement sur les deux ancrages théoriques suivants : **l'intervention éducative** et la **contextualisation**. Ces deux ancrages structurent les recrutements des enseignants-chercheurs (E-C) selon deux perspectives : soit les enseignants-chercheurs ont déjà interrogé ces objets dans leurs travaux antérieurs, soit ils s'inscrivent dans la perspective de les

intégrer dans leurs nouveaux travaux, en lien avec les projets déjà portés par les membres statutaires du laboratoire Icare.

Rappelons que les recrutements des E-C qui exercent actuellement à Mayotte se sont réalisés selon ces orientations, tout comme ils l'ont été pour les E -C recrutés sur l'un ou l'autre des sites à La Réunion. Une fois recrutés, les E-C inscrivent leurs travaux dans le thème 1 « Plurilinguisme et interculturalité » et/ou dans le thème 2 « Enseignement -apprentissage, savoirs et médiation en contexte » et/ou dans les projets d'interfaces, à la croisée des thèmes 1 et 2. Les projets déclinés dans la programmation quinquennale du laboratoire Icare, validés par le HCERES selon ces deux thématiques, ont été élaborés en veillant à l'intégration de tous les chercheurs d'Icare, indépendamment de leur site d'exercice (Bellepierre, le Tampon ou Mayotte).

Le CUFR ne compte pas aujourd'hui d'équipe d'accueil, mais il répond à une mission globale de recherche définie par sa Commission scientifique, que le comité d'experts du HCERES soutient quant à la pertinence de ses orientations et recommande de conforter dans ses missions. La recherche au CUFR est structurée autour d'un projet global interdisciplinaire utile pour la société mahoraise s'intéressant aux systèmes complexes que forment les territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien. Cette réflexion repose sur l'identification des compétences des enseignants-chercheurs du CUFR et des enjeux concernant les systèmes complexes (systèmes naturels, systèmes socio-écologiques, système d'enseignement ...) des territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien. Les actions de recherche menées peuvent être rassemblées dans un projet s'articulant en 4 axes principaux complémentaires parmi lesquels on compte l'axe 4 qui se décline de la façon suivante :

#### IV. Ecoles, éducations, formations et sociétés en « contextes »

1. Enseignements et apprentissages : processus, ressources éducatives et dispositifs
2. Formations et accompagnements
3. Politiques et systèmes éducatifs : continuités, changements et adaptations

En considérant ce contexte général et notamment le partenariat qui lie l'Université de La Réunion et le CUFR, les thématiques identifiées par l'ensemble des membres du laboratoire Icare et les thématiques identifiées par l'ensemble des enseignants-chercheurs du CUFR exerçant au sein du département de sciences de l'éducation sont compatibles, notamment celles qui relèvent de l'axe 4 du volet recherche du CUFR : Ecoles, Educations, formation et sociétés « en contextes ». Ces projets sont arbitrés par deux instances : le laboratoire Icare et la Commission scientifique du CUFR, conformément aux missions qui lui sont confiées par le règlement intérieur de l'établissement.

Quelles que soient l'orientation thématique et l'institution de rattachement, les enseignants-chercheurs impliqués dans la recherche en éducation et formation veillent à articuler étroitement les actions de recherche menées au CUFR et celles menées au sein d'Icare.

L'ensemble des recherches en éducation et formation produit via le laboratoire Icare et/ou la commission scientifique du CUFR contribue à irriguer les formations MEEF dispensées à Mayotte.

### **Continuum de formation**

Le continuum nécessaire à une formation d'enseignants de qualité a déjà été évoqué. Il était présent dès l'origine du projet MEEF Mayotte suite au rapport de l'IGAENR, Jean-Charles Ringard. Il a été acté successivement au fil des conventions partenariales signées.

Dans l'espace-temps de cette nouvelle accréditation, il se déclinera de façon différenciée pour le premier et pour le second degrés selon les schémas suivants :

1er degré : PPPE, Modules de préprofessionnalisation, L3 Pluridisciplinaire > CRPE dérogatoire > MEEF/DU 1er degré > Titularisation > Formations continuée et continue

2nd degré : Licences disciplinaires du CUFR > CAPES dérogatoires > Parcours MEEF second degré >> Titularisation > Formations continuée et continue

### **Partenariats**

La question des partenariats a été traitée au fil de cette partie spécifique consacrée à la formation des enseignants à Mayotte.

Le partenariat central Université de La Réunion/ ESPE-INSPE ; CUFR de Mayotte ; Vice-Rectorat puis Académie de Mayotte fonde ce projet depuis l'origine.

**Fiches de formation**

On trouvera la fiche de formation relative à la formation MEEF dans l'« ANNEXE MAY 6 ».

**5. IV Budget de projet spécifique à Mayotte, comme traduction partenariale**

Le budget de projet spécifique à la formation des enseignants à Mayotte est présenté dans les annexes « MAY 7 et 7 bis ».

Il sera amené à évoluer annuellement, notamment au fil de l'ouverture des parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré.

